Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 43 (1898)

Heft: 8

Artikel: L'artillerie de campagne à tir rapide au point de vue tactique [fin]

Autor: Vallotton, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-337510

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE A TIR RAPIDE

au point de vue tactique

(Fin.)

III. A quelles considérations tactiques répondra le canon de demain?

Etudiées par de nombreux écrivains, elles se résument, pour ainsi dire, toutes dans la nécessité, pour l'artillerie, de suprendre l'ennemi et de l'accabler d'une grêle de projectiles avant qu'il ait le temps de se soustraire à leur effet destructeur.

Avec ses canons à tir accéléré, l'artillerie pourra produire à volonté l'effet bien connu de pertes soudaines et considérables sur le moral de l'ennemi.

Si cela est vrai, l'adoption du canon à tir « rapide », ou plutôt « accéléré », est une nécessité.

Comment l'artillerie produira-t elle cet effet de surprise?

Après une reconnaissance plus soigneuse qu'aujourd'hui des buts à battre, de leur éloignement et des positions à occuper à grande distance de l'ennemi, l'artillerie ouvrira le feu *en masse*, non en retardant l'entrée en ligne des batteries des corps de première ligne, mais en poussant en avant celle des corps de seconde ligne.

Elle cherchera à mettre une batterie complètement à cou vert; il faut donc que le tir indirect devienne aussi aisé que le tir direct, par une pratique constante et par l'emploi d'appareils simples. L'artillerie devra en outre se protéger contre les surprises de l'ennemi par un service de sûreté et d'observation bien organisé.

D'autre part, comme le tir à couvert rend le réglage du tir plus difficile contre les buts en mouvement, il est clair que, l'effet de surprise produit, les batteries devront souvent, dans le cours du combat, se porter rapidement à la crète du couvert.

Quant aux prises de position à découvert, au moyen de manœuvres à belle allure, à l'instar de la cavalerie, il ne faut pas se dissimuler qu'elles seront inexécutables sous le feu ennemi : ce n'est là qu'une illusion facile à créer en temps de paix '.

Notre artillerie, à l'exemple de nos voisins du nord, use fréquemment d'une méthode bàtarde, qui ne lui donne ni la rapidité et la « crànerie » d'une mise en batterie à découvert, ni la sécurité du couvert absolu : elle ôte l'avant-train à couvert et amène les pièces en position à bras jusqu'à l'extrème limite de l'abri ; c'est là un compromis qui fait seulement perdre du temps et fatigue inutilement les pointeurs ; aussi ne devrait-il être autorisé que dans certaines circonstances spéciales.

Pour surprendre, l'artillerie doit agir en masse, avons-nous dit. Ici se pose la question du *front* à occuper par elle. Ce front dépend lui-même de l'organisation de l'arme. Ceci nous amène à examiner rapidement cette organisation. Deux courants d'opinion se sont produits à cet égard.

Les uns, partisans de la batterie à 4 pièces — et mème quelques uns la réduction de bouches à feu de l'armée, — affirment avant tout que la grandeur de l'unité tactique doit dépendre de la rapidité de son tir; ils se basent sur le fait que plus la bouche à feu a gagné en puissance, moins la batterie devra mettre de pièces en ligne.

De 12 et 10 canons qu'elle comptait autrefois, la batterie est tombée à 8 puis aujourd'hui à 6, disent-ils. Demain elle devrait n'en plus avoir que 4, sinon son chef ne l'aura plus en main au milieu de l'ouragan déchaîné par « le feu par pièces ».

Puis, la réduction du nombre de pièces — et des attelages nécessaires à celles-ci — permettra seule de faire suivre la batterie d'un approvisionnement double de munitions, devenu nécessaire, et cela sans augmenter la longueur des colonnes.

C'est dans ce sens qu'écrivait un collaborateur du *Journal* des sciences militaires, dans une fort intéressante « Etude sur

¹ V. Layriz, op. cit.

l'organisation d'une artillerie à tir rapide 1 »; il argumente de la manière suivante :

« Bien que l'intermittence du feu rapide soit et reste la loi, la consommation de munitions est notablement plus grande pour la pièce que pour le fusil, qui ouvre le feu à plus petite portée.

Or l'infanterie a triplé son approvisionnement, et le nombre de ses voitures à munitions, tout en diminuant le poids de ses cartouches, tandis que l'artillerie française, par exemple, a doublé le nombre de ses voitures sans augmenter son approvisionnement de munitions par pièce.

D'autre part, le poids des projectiles ne pouvant beaucoup se réduire, le chargement des voitures ne pourra guére être augmenté.

On ne peut enfin songer à un nouvel allongement des colonnes — à moins qu'on ne trouve un nouveau mode de traction.

Il faut donc réduire le nombre des pièces pour augmenter l'approvisionnement total.

C'est, on le voit, le désir de la mobilité qui l'emporte dans cette étude où l'on trouve par exemple la proposition de remplacer les 26 batteries à 6 pièces de tel corps d'armée actuel, par 9 batteries à 6 pièces à tir rapide, ou plutôt par 26 batteries à 2 pièces emmenant six caissons et disposant en plus de 3 caissons aux sections de munitions et de 3 aux parcs, au total, de 12 caissons.

A 90 coups par caisson, la batterie pourrait entretenir, pendant 3 heures, un feu de 5 coups par minute.

Les adversaires de cette manière de voir sont heureusement nombreux et armés d'excellents arguments.

Ils font valoir, et le collaborateur du Journal le tout premier, une considération irréfutable : le bon emploi militaire de l'artillerie dans le combat.

Tout d'abord, l'effet moral et matériel de l'artillerie dépend du front qu'elle occupe sur la ligne de bataille; la largeur de ce front doit être proportionnée au nombre des troupes en ligne. C'est un fait d'expérience.

Ce principe est vrai parce qu'il est nécessaire de couvrir de feu toute la largeur du but et que cette tàche, moins encore qu'aujourd'hui, ne pourra être accomplie par le tir rapide de longue durée, mécanique et parallèle d'un petit nombre seulement de pièces, mais bien par le tir moins rapide, mais parfaitement réglé et pointé, d'une plus grande masse de bouches à feu.

Ce principe se justifie en outre parce que deux troupes dans

¹ Décembre 1896.

la même formation étant opposées l'une à l'autre, les pertes réciproques, après un tir rapide, seront proportionnelles au nombre de bouches à feu, à leur puissance et à leur approvisionnement. Ces pertes portant sur un personnel réduit désempareront les batteries et éteindront leur feu plus promptement que si elles se répartissent sur une plus longue ligne d'artillerie.

En outre, à la longue, le matériel subira une usure anormale, et les servants de l'artillerie, obligés de suppléer à l'infériorité du front et de l'effectif par la rapidité du tir, seront soumis à un surmenage dangereux à tous les points de vue. On peut dire que ce tir mécanique conduirait promptement à un effrayant gaspillage de munitions.

La rapidité du tir est certes désirable; elle est toutefois moins indispensable que la précision.

Un point, déjà relevé, sur lequel la discussion paraît encore plus favorable aux partisans du maintien de l'organisation à six pièces est celui-ci :

Si l'on réduit le nombre de pièces de la batterie, doit-on également réduire la dotation totale des bouches à feu de l'armée?

Pour l'armée suisse, plus que pour toute autre, nous répondrons hardiment non.

Nos corps d'armée, forts de 30 à 35 000 hommes, ne disposent chacun que de 14 batteries de campagne, 84 bouches à feu, à opposer aux 20 batteries, 120 bouches à feu, — et plus, des corps d'armée étrangers.

Or une artillerie nombreuse est un élément essentiel de la victoire. C'est elle qui forme la charpente du corps de bataille; de sa solidité dépendra la force de l'armée, demain plus encore qu'aujourd'hui; puisqu'elle disposera, aux moments critiques, d'une puissance bien plus considérable, par la faculté qu'elle aura de quintupler soudainement la vitesse de son tir.

Affirmer que cet accroissement de force dépend aussi du nombre, c'est énoncer une vérité qui se passe de démonstration.

La transformation de l'armement de notre artillerie va nous permettre d'accroître sa puissance, et nous irions, de gaîté de cœur, commettre la faute d'en affaiblir les effets en réduisant le nombre de nos bouches à feu?

Nul n'y songera, évidemment.

On objecte, il est vrai, la difficulté du ravitaillement; à cette observation, nous répondrons que la consommation de munitions augmentera moins qu'on ne le pense, par suite de l'emploi du feu rapide. Il ne faut pas oublier que ce genre de feu ne serait nécessaire que dans les moments décisifs pour surprendre l'ennemi; et ces crises seront d'autant plus courtes que les pertes causées par le tir seront plus soudaines et considérables. On dépensera certainement moins de munitions que dans ces longues canonnades inutiles dont l'histoire de la guerre offre assez d'exemples; à la condition toutefois que le personnel soit à la hauteur de sa tache, hàtons-nous de l'ajouter.

De plus, les moyens de transport des munitions s'amélioreront probablement dans un avenir peu éloigné, par suite des progrès constants de la science et par la substitution de la traction mécanique à la traction animale.

L'objection tirée de l'épuisement des munitions ne paraît donc pas de nature à emporter une réduction de l'artillerie, que la tactique condamne.

Il ne faudrait cependant pas, par un optimisme exagéré, s'exposer à des mécomptes: la consommation des munitions ne diminuera certainement pas!

Notre réponse à cette observation, formulée dans un précédent article (« Les colonnes de parc actuelles et futures, » Revue mil. suisse, 1896), c'est qu'il importe d'organiser le ravitaillement en munitions d'une manière complète, dans ses moindres détails; d'en charger des troupes d'élite, bien montées, bien encadrées.

Gràce à l'augmentation constante du nombre total des hommes recrutés, notre armée sera parfaitement en mesure, demain: 1° de maintenir l'artillerie à son effectif actuel; 2° de revenir au recrutement des compagnies de parc parmi les plus jeunes classes d'àges, dans l'élite.

Ainsi reconstituée, l'artillerie sera la « charpente » solide, sur laquelle l'armée sera en droit de compter.

Cette objection levée, poursuivons notre raisonnement.

Si nous maintenons, en Suisse, le nombre actuel de bouches à feu dans l'armée, nous serons obligés de conserver les batteries de 6 pièces, vu la difficulté de fournir des cadres et spécialement des chefs de batterie, à la hauteur de leur mission.

Les douze régiments d'artillerie actuels subsisteraient par

conséquent tels quels — à moins qu'on en revienne à l'organisation de 1874, et qu'on ne supprime les régiments de corps pour en attribuer les batteries aux divisions. C'est le vœu de certains officiers autorisés 1.

Avant de trancher les questions touchant l'organisation de l'artillerie, il sera nécessaire de procéder à de minutieuses expériences pratiques, suivant un programme à élaborer avec soin. Les expériences systématiques devront évidemment résoudre en premier lieu les questions suivantes :

Bouche à feu à 4 ou à 6 chevaux?

Batterie à 4 ou à 6 canons?

Canon et projectile uniques ou doubles?

Ravitaillement par l'élite ou par la landwehr?

L'artillerie de corps doit-elle disparaître au profit des divisions? —

A ce propos, qu'on nous permette de citer, sur la façon de diriger ces expériences, l'opinion de Scharnhorst, un maître artilleur: « Les calculs les plus exacts, les projets les mieux étudiés, les découvertes les plus heureuses sont frappés d'inutilité quand les expériences instituées en vue de leur application ne sont pas judicieusement conduites. Elles donnent lieu alors à des erreurs de toute sorte et créent des préventions qui enrayent tout progrès. »

On ne peut douter que ces préceptes ne soient observés par les auteurs des expériences sur le nouveau matériel, avant que la composition définitive des batteries ne soit décidée.

Nous avons parlé de l'importance pour l'artillerie d'un front de combat étendu. Il augmente ses effets, la puissance de son tir, il diminue ses pertes en maintenant entre les pièces des intervalles normaux; mais se rend-on bien compte de l'étendue considérable d'une ligne unique d'artillerie?

Si l'on admet que le corps d'armée compte 20 batteries au minimum, et si l'on calcule le front de la batterie au feu à 100 mètres, on arrive, sans seulement tenir compte des intervalles de groupes et de régiments, à un front de 2 kilomètres. Cette étendue même a servi d'argument aux protagonistes de la batterie de quatre pièces; ils trouvèrent cette artillerie « encombrante », ils trouvèrent aussi qu'en la contournant, l'infanterie

¹ Voir à ce propos dans la Revue d'artillerie de juin 1898: L'artillerie de corps; Opinions ayant cours à l'Etranger en faveur de sa suppression, par le lieutenant-colonel de Vienne.

perd du temps; qu'en la traversant, elle fait taire le feu des batteries, au moment le plus critique même du combat. Réduire le front de cette artillerie, sans laisser inactives ses bouches à feu, et la répartir sur deux lignes semblait être une solution de cet insoluble problème.

Les artilleurs n'en ont pas voulu; la question: « Faudrat-il faire tirer l'artillerie par-dessus nos propres troupes?» a été vivement discutée, en Allemagne surtout, dans les colonnes du Militär-Wochenblatt de 1897 entre autres; elle a été non moins vivement et victorieusement réfutée dans un article ¹ de ce même journal, aux conclusions duquel nous ne pouvons que nous associer. Voici ces conclusions:

1º Dans le cas où l'artillerie serait disposée en deux lignes l'une derrière l'autre, la première ligne serait en fort mauvaise posture. Il en résulterait des inconvénients graves pour la sùreté des servants, la direction du feu, l'observation des effets du tir, le ravitaillement; les pertes seraient augmentées par le fait que l'artillerie offrirait un but profond.

- 2º C'est une erreur de croire que ces deux lignes pourront être utilement dirigées par une personnalité unique. La transmission des ordres, d'une ligne à l'autre, devra se faire par un long circuit; elle sera bien plus difficile que sur une seule ligne d'une étendue double. En outre il sera souvent impossible de se rendre compte, depuis l'une des lignes, si les ordres donnés sont exécutables dans l'autre.
- 3º Pour éviter les pertes, la seconde ligne devra s'établir dans une position beaucoup trop reculée, d'où son tir n'aura guère d'effet. Suivant les terrains, la seconde ligne devra se taire toutes les fois que la première s'avancera.
- 4º Où placera-t-on les avant-trains et caissons de la première ligne?

Derrière la seconde ligne ou sur les ailes? Alors, le ravitaillement et le changement de position deviendront extrêmement difficiles.

Pour ces divers motifs, l'artillerie ne devra s'établir sur deux lignes, l'une derrière l'autre, que tout à fait exception-nellement et surtout dans la défensive, là où la nature du terrain permettra d'étager ses batteries à des hauteurs diverses.

Tandis que la disposition en échelons n'offre pas les mêmes dangers.

¹ Ueber die Auffstellung der Artillerie in zwei Feuerlinien, n° 68 de 1897.

Ces considérations, d'une justesse évidente, nous paraissent décisives.

Quant à la méthode de tir de l'artillerie nouvelle, notre règlement de 1897 pourra probablement lui être appliqué sans grandes modifications, grâce à la souplesse et à la simplicité de ses prescriptions: Plus la surprise par le feu devra être soudaine, plus le commandement du « feu par pièce » se fera fréquemment entendre. On peut prévoir que, comme dans l'infanterie, l'emploi du sifflet par les officiers deviendra nécessaire pour faire cesser le feu, la voix n'arrivant pas à dominer le fracas du tir rapide.

Une autre opinion dont notre artillerie de campagne reconnaîtra certainement la justesse, c'est que la bouche à feu et le projectile uniques sont une utopie. L'adoption du canon à tir rapide, à trajectoire très tendue, aura pour conséquence forcée l'emploi de mortiers ou d'obusiers de campagne et la réapparition d'un obus plus puissant que l'ancien; l'usage exclusif du shrapnel nous exposerait probablement, en campagne, à des graves mécomptes, bien plus dangereux que la présence de quelques obus explosifs dans les coffres de nos caissons.

Telle est la conclusion à laquelle sont arrivés des auteurs de tous pays.

Indiscutablement, l'armement de l'artillerie de demain aura quelques conséquences sur la tactique des trois armes, par ce motif bien simple, qu'à un danger nouveau il faut opposer de nouveaux moyens de défense.

Les mouvements à découvert en présence d'une artillerie intacte, seront infiniment plus dangereux qu'aujourd'hui et l'emploi de *couverts* naturels ou artificiels deviendra, pour ainsi dire, une seconde nature pour toutes les troupes — y compris l'artillerie.

Ainsi que le remarque un collaborateur de la Heeres-Zeitung (17 avril 1897), il est à présumer que l'ancien principe « Wirkung geht vor Deckung » devra faire place à « Deckung ist Vorbedingung der Wirkung », c'est-à-dire que pour produire de l'effet il faudra tout d'abord être à couvert.

Il ne faudrait pas passer de l'autre côté de la selle, et appliquer ce principe toujours et partout; mais notre artillerie ne saurait assez s'imprégner de cette idée aujourd'hui déjà, qu'il est bon de se servir du terrain; tout artilleur reconnaîtra que, dans notre pays, son arme a des progrès à faire sous ce rapport.

Le commandement supérieur devra lui aussi choisir pour l'attaque le terrain le plus défavorable à l'effet de l'artillerie ennemie et avant tout réduire ou détourner d'abord le feu de celle-ci.

Il y aurait diverses remarques à faire encore au sujet de l'influence du canon de demain sur la tactique des trois armes ; dangereuse pour l'infanterie, l'artillerie sera invincible par la cavalerie — à moins d'être surprise.

La cavalerie a repris de nos jours l'esprit d'offensive hardie qui l'animait jadis. Les batteries auront donc à veiller avec soin sur leurs flancs et sur leurs derrières et à ne pas se laisser surprendre; mais si la cavalerie est découverte à temps et que le feu rapide ait pu promptement être dirigé contre elle, la charge de ses escadrons ne sera plus qu'une course à la mort.

L'adjonction de mitrailleuses à nos faibles brigades de cavalerie accroîtra certainement leur puissance de combat contre le feu d'infanterie. Mais l'on peut se demander si, en présence de l'artillerie de demain, elles pourront en tirer tout le parti qu'on en attend?

L'examen de cette question nécessiterait une étude séparée; il vaudrait la peine d'étudier la création de quelques batteries à 4 pièces, pourvues d'un matériel léger et conduites par des soldats du train et des chevaux dont le recrutement et la remonte seraient analogues à ceux de la cavalerie.

Appuyés chacun d'une ou deux de ces batteries très mobiles et d'une compagnie de mitrailleuses, nos petits corps de avalerie ne représenteraient-ils pas une force non seulement défensive, mais offensive, bien plus considérable qu'aujour-d'hui?

Les effets destructeurs de la mitrailleuse sont terribles, — mais elle n'est que de l'infanterie, limitée à une distance de tir moindre que la portée efficace de l'artillerie, et impuissante contre un ennemi à couvert. On a fort bien fait, certainement, d'en renforcer les brigades de cavalerie; mais cela dispenset-il d'adjoindre à celles-ci de l'artillerie, qui seule leur permettrait de résoudre certaines tàches et n'alourdirait guère leurs mouvements?

Terminons par ce dernier point d'interrogation et résumons

nos réponses aux diverses questions posées au cours de notre exposé; heureux si celles-ci pouvaient être le début d'une intéressante discussion dans les colonnes de la *Revue*.

CONCLUSIONS:

- 1. La transformation du matériel de l'artillerie de campagne est une question tactique avant tout.
- 11. L'artillerie actuelle, n'ayant plus la supériorité incontestable de l'armement sur l'infanterie, ne sera plus à la hauteur de sa tâche dans la guerre future.
- III. Le canon de demain devra être à la fois plus puissant par sa rapidité de tir et plus mobile; d'une construction simple et solide.
- IV. Les effets destructeurs du canon à tir accéléré obligeront toutes les troupes à utiliser les couverts. L'artillerie suisse, en particulier, devrait dès aujourd'hui se servir mieux du terrain.

Cette utilisation des couverts, spécialement par l'artillerie, aura pour conséquence l'emploi de mortiers ou obusiers à tir courbe, pour atteindre l'adversaire derrière son abri.

V. Le total actuel des bouches à feu de l'armée ne doit être en aucun cas abaissé, mais plutôt élevé.

Les batteries à 6 pièces sont préférables à celles à 4. Mais en raison de leur forte dépense de munitions et du devoir de ne pas les en laisser dépourvues au combat, leur ravitaillement doit être confié aux troupes de l'élite.

- VI. Aucune modification à l'organisation actuelle de l'artillerie ne devrait avoir lieu sans que son utilité fût démontrée par de nombreuses expériences, systématiquement ordonnées.
- VII. L'artillerie de demain ne combattra qu'exceptionnellement sur deux lignes; elle sera cependant parfois appelée à tirer par-dessus ses propres troupes, lorsque le front de combat est limité (corps de troupes encadrés).

- VIII. L'artillerie suisse pourra conserver sa méthode de tir actuelle, mais ne saurait se passer de l'obus brisant.
- IX. L'artillerie de demain devra donner beaucoup d'importance au service de sùreté, aux reconnaissances, etc., pour son propre compte.
- X. Auxiliaire toujours plus indispensable aux autres armes, l'artillerie à tir rapide serait fort utile aux brigades de cavalerie.

VALLOTTON.